

**FICHE D'INFORMATION A L'ATTENTION
DES USAGERS SOLLICITANT LA DELIVRANCE D'UN PERMIS
INTERNATIONAL**

A partir du 11 septembre 2017, les permis internationaux ne sont plus délivrés en préfecture, les usagers doivent transmettre directement leurs dossiers sur une plateforme située à NANTES à l'adresse suivante :

*Préfecture de la Loire-Atlantique
CERT EPE/PI
6 quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX*

LISTE DE PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE :

- formulaire cerfa n° 14881*01 de demande de permis de conduire international renseigné et signé à télécharger sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14881_01.doc
- si la demande est présentée depuis l'étranger, formulaire de demande de permis de conduire à télécharger sur le site du consulat de France du ressort
- justificatif de l'identité (copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité)
- justificatif de la régularité du séjour pour les étrangers (copie de la carte de séjour en cours de validité)
- justificatif de domicile récent et officiel (facture EDF, impôts...)
- copie du permis de conduire national
- 2 photographies d'identité aux normes européennes
- si la demande est formulée par correspondance depuis la France, enveloppe libellée aux nom et adresse de l'utilisateur et affranchie au tarif recommandé avec accusé de réception
- si la demande est formulée depuis l'étranger, enveloppe libellée aux nom et adresse de l'utilisateur affranchie au tarif permettant un envoi sécurisé et suivi à l'étranger (cette enveloppe permettra l'envoi, par le consulat de France du ressort, du permis international au domicile de l'utilisateur)